

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 454

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 2**

Compléter l'alinéa 6 par la phrase suivante :

« Parmi ces indicateurs, figure un indicateur permettant d'apprécier l'effectivité de la reconversion professionnelle des seniors au sein des entreprises. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Nombreux sont les seniors au chômage qui s'inquiètent de voir l'âge légal de départ à la retraite passer de 62 à 64 ans.

Pour les soutenir, il convient de faciliter la reconversion professionnelle des seniors au sein des entreprises.

Dès lors, le Gouvernement doit s'engager concrètement pour proposer un véritable plan d'action pour soutenir l'activité professionnelle des seniors.

Quelles mesures concrètes compte donc prendre le gouvernement pour atteindre cet objectif ?